



Santé au Travail

POUVOIR *

Assemblée générale statutaire : Jeudi 23 mai 2019 à 18 heures.

Je soussigné(e) adhérent(e) de l'AIST87,
donne pouvoir àpour me représenter à l'Assemblée
Générale statutaire du jeudi 23 mai 2019.

Fait à

Le

Signature précédée de la mention "bon pour pouvoir"

** Conformément à l'article 13 du règlement intérieur de l'AIST 87, il peut être voté par procuration, "chaque membre de la commission de contrôle ne pouvant user que d'un seul pouvoir".*